

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

États financiers
31 mars 2024



Façonner l'avenir
en toute confiance

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil consultatif et de surveillance des biens non publics des
Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers des **Services de bien-être et moral des Forces canadiennes** [l'«organisation»], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, contenues dans le rapport annuel de 2023–2024.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel de 2023–2024 avant la date de ce rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du présent audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et de l'estimation comptable effectuée par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 27 janvier 2025

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

État de la situation financière

Au 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
Actif		
Actifs à court terme		
Trésorerie	350	800
Débiteurs [note 3]	21,595,712	15,052,873
Charges payées d'avance	5,393,501	2,661,889
Montant à recevoir du Fonds central des Forces canadiennes [note 7]	945,132	2,811,550
Total des actifs à court terme	27,934,695	20,527,112
Immobilisations, montant net [note 4]	26,773,272	28,056,707
	54,707,967	48,583,819
Passif et actif net		
Passifs à court terme		
Créditeurs et charges à payer	5,223,450	3,194,176
Produits reportés	1,406,868	4,279,184
Autres passifs	115,989	43,254
Total des passifs à court terme	6,746,307	7,516,614
Apports reportés au titre des immobilisations et charges payées d'avance [note 4]	31,756,871	30,229,469
Total du passif	38,503,178	37,746,083
Actif net		
Affecté en interne [note 5]		
Personnel [État]	16,204,789	10,837,736
Total de l'actif net	16,204,789	10,837,736
	54,707,967	48,583,819

Voir les notes ci-jointes

Approuvé au nom du Conseil consultatif et de surveillance sur les biens non publics :



Dave Patel
Chef des services financiers

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

État des résultats

Exercice clos le 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Frais d'utilisation et apports <i>[note 7]</i>		
Économats des Forces canadiennes [«CANEX»]	3 462 377	3 029 137
Financière SISIP	18 036 357	27 220 047
FCFC	4 842 000	350 000
Autres produits tirés des Biens non publics	322 213	314 833
Ministère de la Défense nationale [«MDN»]		
C108 – Services aux familles des militaires	46 196 896	44 780 778
C109 – Moral et bien-être	111 787 700	103 340 616
Recouvrement de coût d'autres composantes du MDN	27 631 011	22 895 523
Autres ministères	4 926 351	5 010 153
Report des apports	(7 788 877)	(10 888 870)
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	6 261 475	4 971 459
	215 677 503	201 023 676
Charges		
Personnel	119 101 857	115 730 991
Matériel informatique, logiciels et licences	11 492 270	11 792 958
Services contractuels	10 365 740	9 449 094
Déplacements	11 620 369	11 040 529
Amortissement	6 430 917	5 229 845
Assurance	79 631	51 661
Immeubles	1 161 684	1 580 804
Autres	4 784 341	4 053 237
Inscription à l'actif des charges payées d'avance	(3 523 419)	(2 207 907)
Inscription à l'actif des immobilisations	(4 265 459)	(8 680 962)
	157 247 931	148 040 250
Excédent des produits par rapport aux charges avant les éléments ci-dessous	58 429 572	52 983 426
Distributions <i>[note 9]</i>	(53 062 518)	(52 059 260)
Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice	5 367 054	924 166

Voir les notes ci-jointes

Voir les annexes A et B pour une ventilation entre les composantes publiques et les BNP

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

2024				
	Solde au début de l'exercice	Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice	Transferts	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Non affecté	—	5 367 054	(5 367 054)	—
Affecté en interne [note 5]				
Personnel [État]	10 837 736	—	5 367 054	16 204 790
	10 837 736	5 367 054	—	16 204 790
2023				
	Solde au début de l'exercice	Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice	Transferts	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Non affecté	—	924 166	(924 166)	—
Affecté en interne [note 5]				
Personnel [État]	9 913 570	—	924 166	10 837 736
Assurance	2 516 323	—	(2 516 323)	—
	12 429 893	924 166	(2 516 323)	10 837 736

Voir les notes ci-jointes

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice	5 367 054	924 166
Ajouter (déduire) des éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	6 430 917	5 229 845
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	(6 261 475)	(4 971 459)
Variations du fonds de roulement sans effet sur la trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Débiteurs	(6 542 839)	1 128 603
Charges payées d'avance	(2 731 613)	(1 517 194)
Créditeurs et charges à payer	2 029 274	(1 051 977)
Produits reportés	(2 872 316)	606 848
Montant à recevoir du Fonds central des Forces canadiennes	1 866 418	338 821
Autres passifs	72 735	(75 993)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(2 641 845)	611 660
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(5 134 170)	(8 681 306)
Produits de la cession d'immobilisations	(13 312)	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(5 147 482)	(8 681 306)
Activités de financement		
Transfert de capitaux	—	(2 516 323)
Apports au titre d'immobilisations reçues	7 788 877	10 571 149
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	7 788 877	8 054 826
Diminution nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(450)	(14 820)
Trésorerie au début de l'exercice	800	15 620
Trésorerie à la fin de l'exercice	350	800

Voir les notes ci-jointes

État des résultats – Biens non publics

Exercice clos le 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Frais d'utilisation pour les services <i>[note 7]</i>		
CANEX	3 462 377	3 029 137
Financière SISIP	824 041	824 041
Fonds central des Forces canadiennes	350 000	350 000
Bases, escadres, mess	157 213	149 809
Administration du Régime	165 000	165 000
	4 958 631	4 517 987
 Apports <i>[note 7]</i>		
Financière SISIP	17 212 316	26 396 006
Fonds central des Forces canadiennes	4 492 000	—
Autres	—	24
	21 704 316	26 396 030
 Report des apports au titre des immobilisations	(3 635 526)	(4 784 356)
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	2 285 231	1 668 973
	(1 350 295)	(3 115 383)
Total des produits	25 312 652	27 798 634
 Charges		
Gouvernance de base des BNP		
Services organisationnels	2 041 558	2 201 481
Comptabilité	5 699 746	5 141 619
Gestion de l'information et technologies de l'information	7 691 127	6 964 358
Programme d'investissement dans les technologies	4 885 309	5 187 642
Services de gestion des ressources humaines	5 025 320	4 880 479
Programme de soutien du personnel	251 234	335 924
	25 594 294	24 711 503
 Programmes des BNP		
Carte UneFC	291 611	484 132
Loisirs communautaires	57 208	61 615
Commandites	573 438	609 949
Sports nationaux	180 288	89 802
Conseil international du Sport Militaire [«CISM»]	210 867	73 162
Programme de bénévolat des BNP	308 963	—
	1 622 375	1 318 660

État des résultats – Biens non publics

Exercice clos le 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
Inscription à l'actif des charges payées d'avance	(1 069 051)	(913 224)
Inscription à l'actif des immobilisations	(2 566 476)	(3 871 132)
Amortissement des immobilisations	2 285 231	1 668 973
	(1 350 296)	(3 115 383)
Total des charges	25 866 373	22 914 780
Distributions		
Subvention de CANEX et de SISIP pour le bien-être et le maintien du moral [note 7]	4 744 721	4 445 479
Subvention pour la nomination de la haute direction exécutif	57 596	98 129
Subventions de formation PSP	172 500	172 500
	4 974 817	4 716 108
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant les éléments ci-dessous	(5 528 538)	167 746
Personnel [note 5]		
Recouvrement des coûts au titre de l'entité	22 708 272	20 115 789
Charges	(17 179 734)	(20 283 535)
	5 528 538	(167 746)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges pour l'exercice	—	—

Voir les notes ci-jointes

État des résultats – État

Exercice clos le 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
Produits		
Recouvrement de coûts auprès du ministère de la Défense nationale		
C108 – Services aux familles des militaires	46 196 896	44 780 778
C109 – Moral et bien-être	111 787 700	103 340 616
Services de santé [promotion de la santé]	7 655 751	7 114 931
Opérations de déploiement de l'OFA	4 758 084	4 005 672
Autres	15 217 176	11 774 920
	185 615 607	171 016 916
Autres ministères		
Anciens Combattants Canada [«ACC»]	3 826 346	4 553 146
Autres	416 982	457 007
Directeur général – Rémunération et avantages sociaux [«DGRAS»]	683 023	—
	4 926 351	5 010 153
Reports des apports au titre des immobilisations	(4 153 351)	(6 104 514)
Amortissement des apports reportés au titre des immobilisations	3 976 244	3 302 486
	(177 107)	(2 802 028)
Total des produits	190 364 851	173 225 042
Charges		
Gouvernance de base des BNP [C109]		
Services organisationnels	10 176 232	7 560 936
Comptabilité	11 710 107	10 400 505
Gestion de l'information et technologies de l'information	8 100 849	7 010 249
Programme d'investissement dans les technologies	4 349 680	4 618 865
Services de gestion des ressources humaines	8 154 769	7 234 643
Gestion de CANEX	3 107 572	2 912 128
Frais généraux	181 664	324 909
	45 780 873	40 062 234
Programmes des Forces armées canadiennes [«FAC»] [C109]		
Gestion des PSP - QG et bases	11 583 062	10 860 478
Gestion des mess des FAC	4 232 839	4 070 631
Gestion des loisirs communautaires des FAC	3 046 616	4 609 336
Programmes de conditionnement physique et de sport des FAC	42 064 350	38 645 405
Conseils et formations des Financière SISIP	3 531 942	3 307 061
Soutien aux opérations de déploiement	1 548 018	1 613 124
	66 006 827	63 106 035

État des résultats – État

Exercice clos le 31 mars

	2024	2023
	\$	\$
Programmes de services aux familles des militaires		
Services aux familles des militaires [C108]	6 064 465	6 698 832
Violence fondée sur le genre [C108]	827 644	791 952
Centres de ressources pour les familles des militaires [C108]	39 304 787	37 289 994
Services aux familles des militaires [C109]	2 152 350	199 763
	48 349 246	44 980 541
Autres		
Autres, ministère de la Défense nationale [services de santé, OFA et autres]	25 478 661	22 695 761
Autres ministères [ACC et autres]	4 926 351	5 010 153
Subvention salariale liée à la COVID [C109]	—	172 344
	30 405 012	27 878 258
Inscription à l'actif des charges payées d'avance	(2 242 393)	(1 294 684)
Inscription à l'actif des immobilisations	(1 910 958)	(4 809 830)
Amortissement des immobilisations	3 976 244	3 302 486
	(177 107)	(2 802 028)
Total des charges	190 364 851	173 225 041
Excédent des produits par rapport aux charges avant les éléments ci-dessous	—	—
Personnel [note 5]		
Recouvrement des coûts au titre de l'entité	21 685 329	19 339 194
Charges	(16 318 275)	(18 415 028)
	5 367 054	924 166
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	5 367 054	924 166

Voir les notes ci-jointes

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2024

1) Nature des activités

Les services de bien-être et moral des Forces canadiennes [«SBMFC» ou l'«organisation»] sont une organisation ayant une fonction d'état-major et de quartier général qui gère les programmes des biens non publics [«BNP»], les programmes remboursés par l'État ainsi que les programmes financés par l'État. Les SBMFC relèvent du chef d'état-major de la défense [«CEMD»] en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP.

Les SBMFC sont chargés de la prestation de programmes, d'activités et de services choisis de bien-être et de maintien du moral par l'entremise des divisions opérationnelles, des Programmes de soutien du personnel et des Services aux familles des militaires.

Les SBMFC appuient les activités des BNP, notamment la comptabilité, la gestion de l'information et la technologie, les ressources humaines et les services organisationnels. Les SBMFC versent des subventions et fournissent des apports en vue d'améliorer les programmes et les activités des BNP destinés à la communauté militaire dans toutes les localités.

Les programmes et services des BNP sont financés au moyen d'apports versés par les services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire [«SISIP»], les Économats des Forces canadiennes [«CANEX»] et le Fonds central des Forces canadiennes [«FCFC»], tandis que le financement des responsabilités de l'État est assuré par le ministère de la Défense nationale [«MDN»] essentiellement au moyen de deux comptes internes [C108 et C109].

Le compte C108 est la principale source de financement de base du Programme de services aux familles des militaires [«PSFM»] dont la prestation est assurée par les Centres de ressources pour les familles des militaires [«CRFM»]. Le compte C109 sert au financement des programmes et services de l'État dont la prestation est assurée par les SBMFC, notamment la gouvernance [État et BNP] et la prestation des programmes.

Le recouvrement des coûts d'autres composantes du MDN comprend les activités et services de l'État fournis par les SBMFC au moyen d'ententes de service ou de protocoles d'entente avec les services de santé, les opérations de déploiement de l'OFA, Sans limites et les unités des Forces armées canadiennes [«FAC»] et autres ministères.

Bien qu'il existe des ententes de service et des protocoles d'entente pour les bases et les escadres entre les entités BNP locales et l'État, les recouvrements de coûts sont comptabilisés au titre de l'entité des BNP locale appropriée. C'est pourquoi les états financiers des SBMFC ne reflètent pas les coûts recouvrables de l'État à l'échelle locale.

La répartition des composantes liées aux BNP et à l'État présentée dans l'état des résultats se trouve dans les annexes A et B.

En vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), les SBMFC sont exemptés du paiement de l'impôt sur le revenu, comme les autres fonds non publics.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2024

2) Sommaire des principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Trésorerie

La trésorerie est constitué de la petite caisse émise pour les activités.

Comptabilisation des produits

Les SBMFC appliquent la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés à des charges de périodes futures sont reportés et comptabilisés en produits de la période où sont engagées les charges connexes.

Les frais d'utilisateurs sont comptabilisés à titre de produits le mois au cours duquel le programme, le service ou l'activité est fourni.

En plus de ces produits provenant d'apparentés, les SBMFC offrent également des programmes de soutien pour le MDN. Ces montants sont comptabilisés à titre de produits le mois au cours duquel les programmes de soutien sont offerts à l'État.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées initialement au coût, puis amorties selon le mode linéaire aux taux annuels suivants :

Matériel informatique	17 % à 24 %
Projets d'investissement technologiques	7 % à 25 %
Immeubles	5 %
Équipement	12 %

Avantages sociaux futurs des employés

Les SBMFC participent au Régime de retraite des employés des Fonds non publics des Forces canadiennes [le «Régime»], qui est un régime interentreprises contributif à prestations déterminées. Le Régime verse des prestations de retraite en fonction des cotisations et des années de service du personnel des Fonds non publics. Essentiellement, l'ensemble des employés des SBMFC sont admissibles au régime.

Les cotisations des SBMFC au Régime sont comptabilisées à titre de régime de retraite à cotisations déterminées, puisque l'information manque pour les calculer à titre de régimes de retraite à prestations déterminées. Pour cette raison, les cotisations des SBMFC au Régime font partie des charges dans l'état des résultats. Un actif net au titre des prestations déterminées n'a pas été comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2024

Utilisation des estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont des incidences sur les montants d'actif et de passif présentés et sur l'information à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour la période. Plus particulièrement, la préparation d'états financiers doit contenir une estimation de la durée d'utilité des immobilisations de l'organisation et des charges à payer à la fin de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des ajustements sont nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers de la période où ils sont confirmés.

Instruments financiers

Les SBMFC évaluent initialement leurs actifs et leurs passifs financiers émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de ces instruments, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et non assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût qui est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par les SBMFC. Lorsque la contrepartie transférée ou reçue est assortie de modalités de remboursement, le coût est alors déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, de l'instrument financier transféré à titre de contrepartie. Toutefois, lorsque la contrepartie transférée est un actif ou un passif qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est initialement comptabilisé à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue, selon les circonstances. La valeur d'échange est utilisée lorsque l'opération est conclue dans le cours normal des activités ou que l'opération n'est pas conclue dans le cours normal des activités, mais qu'elle présente une substance commerciale, que la modification des droits de propriété liés à l'élément financier transféré est réelle et que la valeur de la contrepartie transférée ou reçue a été établie et acceptée par les apparentés et est étayée par une preuve indépendante. Autrement, la valeur comptable de la contrepartie transférée ou reçue est utilisée comme le coût de l'instrument financier contracté dans une opération entre apparentés.

Les SBMFC évaluent ultérieurement leurs actifs et leurs passifs financiers, y compris les instruments financiers contractés dans une opération des apparentés, au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Toute perte de valeur est comptabilisée dans l'excédent des produits par rapport aux charges. La perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ultérieurement faire l'objet d'une reprise jusqu'à un maximum du coût après amortissement qui aurait été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait jamais été comptabilisée.

La valeur comptable de l'actif ou du passif financier est ajustée du montant des coûts de transaction, lesquels sont comptabilisés dans l'excédent des produits par rapport aux charges selon la méthode d'amortissement linéaire.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2024

3) Concentration du risque de crédit

La quasi-totalité des débiteurs est à recevoir du MDN.

4) Immobilisations

Les immobilisations sont composées des éléments suivants :

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	9 771 368	9 755 996	15 372	149 196
Projets d'investissement technologique	38 268 500	22 590 839	15 677 661	17 495 226
Immeubles	570 623	432 273	138 350	166 881
Équipement	1 879 125	1 464 866	414 259	806 423
Travaux en cours	10 527 630	—	10 527 630	9 438 981
	61 017 246	34 243 974	26 773 272	28 056 707

Les actifs des SBMFC sont financés en partie ou en totalité par les BNP ou par l'État. Ces actifs sont initialement passés en charges en vue de recouvrer les sorties de fonds ayant trait aux apports des BNP ou au financement par l'État. Ces charges sont en grande partie reprises au moyen de l'inscription à l'actif des immobilisations, comptabilisées à titre d'actif et amorties sur la durée de vie utile de l'actif conformément à la méthode comptable. Les apports correspondants des BNP ou le financement de l'État reçus sont reportés et amortis au cours de la même période afin de compenser l'amortissement futur.

Les apports reportés au titre des immobilisations et les charges payées d'avance comprennent ce qui suit :

	2024	2023
	\$	\$
Projets d'investissement technologique	15 677 661	17 495 226
Équipement	384 830	769 634
Travaux en cours	10 527 630	9 438 981
Charges payées d'avance	5 166 750	2 525 628
	31 756 871	30 229 469

Les immobilisations restantes n'ont pas d'apports reportés et ont plutôt été achetées et incorporées à l'actif immédiatement au titre des apports des BNP ou du financement de l'État reçus pour couvrir la dotation à l'amortissement annuelle.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2024

5) Actif net affecté en interne

Personnel

Conformément à la directive du VCEMD 3/96, des charges patronales fixes, exprimées en pourcentage, ont été établies pour rembourser la part financée par l'État du personnel des fonds non publics, Forces canadiennes, qui est chargé d'assurer la prestation des programmes de bien-être et de maintien du moral. L'écart entre les charges patronales réelles et les fonds remboursés par l'État a été affecté en interne pour couvrir les coûts de personnel, tels que les prestations de retraite, les indemnités de départ, les coûts de recrutement, les congés de maternité et d'autres coûts liés au personnel.

Le même pourcentage des charges patronales fixes est appliqué au personnel, financé en partie ou en totalité par les BNP. Tout écart par rapport au montant réel est appliqué aux apports du FCFC ou des SISIP.

Assurances

Les montants ont été affectés en l'interne pour assurer le financement des réclamations d'assurance des BNP. Le solde a été transféré au FCFC le 1^{er} avril 2022.

6) Régime de retraite

La quote-part des cotisations au Régime payée par les SBMFC s'élevait à 2 951 308 \$ [6 377 571 \$ en 2023] et a été inscrite en tant que charge à l'état des résultats. Les cotisations ont considérablement diminué au cours de l'exercice considéré en raison d'un congé de cotisation obligatoire des employeurs entrant en vigueur le 1^{er} juin 2023.

Un extrait d'une évaluation actuarielle préparée au 31 décembre donne l'information suivante au sujet du Régime général :

	2024 \$	2023 \$
Actif net disponible pour le service des prestations	545 936 980	490 044 166
Obligation actuarielle au titre des prestations de retraite	(404 311 000)	(353 697 000)
Surplus	141 625 980	136 347 166

Selon le principe de la continuité du Régime, cette évaluation examine la valeur des actifs du Régime par rapport à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus au titre des prestations futures relativement au service accumulé, en supposant que le Régime soit maintenu indéfiniment. Selon ce scénario, l'évaluation a donné lieu à un surplus de 138,7 millions de dollars [167,0 millions de dollars en 2023].

Inversement, selon le principe de la solvabilité ou de liquidation hypothétique, le Régime est présumé être liquidé et réglé à la date d'évaluation, en supposant que les prestations soient réglées conformément aux règles d'imposition en vigueur et en des circonstances produisant le maximum de passif de liquidation à la date d'évaluation. Cette évaluation a donné lieu à un surplus de 77,2 millions de dollars [déficit de 76,5 millions de dollars en 2023].

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2024

Ces évaluations actuarielles servent à déterminer le montant des cotisations mensuelles et annuelles de l'employeur. La prochaine évaluation actuarielle du régime doit être effectuée le 31 décembre 2024.

7) Opérations entre apparentés

Parmi les autres entités qui relèvent du CEMD en vertu de ses responsabilités l'égard des BNP figurent le CANEX, la Financière SISIP, le FCFC ainsi que les bases, escadres et mess individuels.

Les produits comprennent les frais d'utilisation pour les services facturés à des apparentés pour des services de comptabilité, de gestion des ressources humaines, de gestion de l'information et des technologies de l'information et le programme d'assurance consolidé, comme suit :

	2024					2023
	CANEX \$	Financière SISIP \$	FCFC \$	Bases/ escadres/ mess \$	Administration du Régime \$	Total \$
Comptabilité	1 837 323	171 093	350 000	148 266	165 000	2 671 682
Services de gestion des ressources humaines	634 332	218 911	—	—	—	853 243
GI/TI	990 722	434 037	—	8 948	—	1 433 707
	3 462 377	824 041	350 000	157 214	165 000	4 958 632

Les SBMFC ont reçu des apports de SISIP et du FCFC pour les services, les programmes et les activités de gouvernance des BNP liés au bien-être et au moral.

	2024		2023	
	Financière SISIP \$	FCFC \$	Total \$	Total \$
Apports aux SBMFC	17 212 316	4 492 000	21 704 316	26 396 006

Les SBMFC ont versé des subventions de CANEX et de SISIP totalisant 4 744 721 \$ [4 445 479 \$ en 2023] pour le bien-être et le maintien du moral des membres des FAC dans les bases et les escadres au Canada, en Europe ainsi que dans les opérations en déploiement.

Au 31 mars 2024, le FCFC devait un montant de 945 133 \$ aux SBMFC [2 811 550 \$ en 2023]. Le montant ne porte pas intérêt et n'est assorti d'aucune modalité de remboursement particulière.

Les opérations entre apparentés susmentionnées sont évaluées à la valeur d'échange, laquelle correspond aux montants établis et convenus par les entités apparentées.

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2024

En vertu de la *Loi sur la défense nationale*, les BNP ne sont pas assujettis aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le gouvernement fournit sans frais certains services aux BNP, tels que l'hébergement et la sécurité. Le coût de ces services fait partie des Comptes publics du Canada.

8) Instruments financiers et gestion des risques

Les SBMFC, par le biais de leurs instruments financiers, sont exposés à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques des SBMFC :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les SBMFC sont exposés au risque de crédit à l'égard de leurs débiteurs. Les SBMFC estiment que le risque est faible puisque la majorité des débiteurs est à recevoir du MDN.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les SBMFC éprouvent des difficultés à honorer des obligations liées à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien de liquidités suffisantes et l'accès à des facilités de crédit appropriées. Les SBMFC estiment que leurs ressources financières récurrentes leur permettent de respecter leurs obligations.

9) Distributions

Les distributions représentent le financement reçu par les SBMFC qui est transféré aux entités locales des BNP et aux tierces parties des CRFM. Une subvention est offerte pour la nomination des membres de la haute direction pour lesquels les fonds des BNP ne sont pas accessibles au moyen des fonds locaux des bases ou des escadres.

	2024 \$	2023 \$
CRFM	39 304 787	37 289 994
Soutien de l'État à SISIP – conseils et formations	3 531 942	3 307 061
Soutien de l'État à CANEX	3 107 572	2 912 128
Dividende CANEX/SISIP	4 744 721	4 445 479
Subvention des biens non publics des haut dirigeants	57 596	98 129
Subvention de formation PSP	172 500	172 500
Soutien de l'État – subventions pour les sports des bases et escadres [SAEMP/SSPM]	2 143 400	3 661 625
Soutien de l'État – subvention salariale au titre de la COVID-19 de CANEX et des BNP locaux	—	172 344
	53 062 518	52 059 260

Services de bien-être et moral des Forces canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2024

10) Chiffres comparatifs

Certains chiffres ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice considéré.